



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 4
Mercredi 1^{er} février 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Procès-verbaux des dernières Assemblées municipales

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre les procès-verbaux des Assemblées municipales des 6 décembre 2021, 20 juin 2022 et 5 décembre 2022 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé les procès-verbaux en question.

Court, le 1^{er} février 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/lcen

Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.

Crémines, le 18 janvier 2023

Le Conseil communal

Fermeture exceptionnelle du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé à 16h15 (au lieu de 17h) le jeudi 9 février 2023 pour cause de séance.

Crémines, le 1^{er} février 2023

Le Conseil communal



Loveresse

Votation Fédérale et Cantonale du 12 mars 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: Monsieur Voiblet Francis

Membres: Monsieur Filieri Manóé
Madame Nicoucar Elvira
Madame Secchi Aurélie

Suppléants: Madame Longo Christelle
Monsieur Schär Bryan

Loveresse, le 10 janvier 2023

Conseil communal



Moutier

Ordonnance d'organisation du Conseil municipal

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 24 janvier 2023, a modifié l'ordonnance d'organisation du Conseil municipal (articles 10, 21 et annexes I, II et III), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale.



Belprahon

Séance d'information

Avenir du secondaire 1 pour les communes de la couronne pré-vôtoise

Ces derniers mois, l'avenir de l'école secondaire (degré 1) pour les communes de la couronne Pré-vôtoise a suscité un grand intérêt de la part de la population. Afin de répondre à vos questions et vous présenter les résultats de l'étude d'Avenir Berne romande, des séances d'information sont organisées à 19h30 aux dates et endroits suivants:

- Crémines: 30 janvier 2023, halle de gymnastique;
- Eschert: 31 janvier 2023, salle communale;
- Grandval: 1^{er} février 2023, salle communale;
- Roches: 2 février 2023, salle communale;
- **Belprahon: 6 février 2023, salle communale;**
- Perrefitte: 7 février 2023, halle de gymnastique;

Ces séances d'information sont destinées et ouvertes à toutes les citoyennes et tous les citoyens indépendamment de leur village de domicile.

Pour information, M. Dalla Piazza, expert mandaté par le projet «Avenir Berne Romande» participera aux séances d'information dans chacune des communes.

Par ailleurs, à Belprahon, participeront également M. Stève Blaesi, chef de la section de l'offre ordinaire de l'école obligatoire francophone de l'OECO pour le canton de Berne (office de l'école obligatoire et du conseil), M. Vincent Eschmann, conseiller pédagogique au secondaire 1 représentant le Service de l'enseignement jurassien et M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de la Ville de Moutier pour le canton du Jura. M. Mario Annoni, chef de projet «Avenir Berne Romande» a également été invité, sa présence reste à confirmer.

Belprahon, le 1^{er} février 2023

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch

Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 25 janvier 2023

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Assemblées municipales en 2023

La date de l'assemblée municipale des comptes a d'ores et déjà été fixée au jeudi 15 juin 2023. L'assemblée du budget sera agendée plus tard dans le courant de l'année.

Sortie des aînés

Une sortie en car sera organisée pour les aînés de Perrefitte le vendredi 16 juin 2023. Des invitations parviendront en temps voulu aux personnes concernées.

Fête des Beutchins

Comme en 2021, la Fête des Beutchins aura lieu aux alentours de la halle de gymnastique, le 24 juin prochain.

Bureau communal

Dès le 24 février 2023, la secrétaire municipale sera en arrêt maladie pour une durée de 6 semaines environ.

Nous vous recommandons d'être prévoyant et de régler vos différentes tâches administratives avant son absence et de reporter vos demandes non-urgentes à la mi-avril. M^{me} Sandra Marchand, administratrice des finances, assurera l'ouverture des guichets le mardi soir de 17h à 19h et le jeudi matin de 8h30 à 10h30. Elle répondra à vos différentes demandes uniquement durant ces créneaux horaires. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension pour les éventuels inconvénients qui pourraient découler de l'absence de M^{me} Magali Zampedri durant cette période.

Réponse à la pétition concernant l'école secondaire

Selon la décision de la Préfecture du Jura bernois, une votation aux urnes sera organisée le 12 mars 2023 dans toutes les communes de la couronne prévôtoise concernées par la question de l'organisation future de l'école secondaire après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Des séances d'information à la population seront organisées dans les communes et serviront à présenter les deux modèles possibles (école secondaire à Moutier avec un accord cantonal signé par les deux cantons ou création d'une école secondaire à Grandval en collaboration avec l'école secondaire située à Valbirse). La séance d'information qui aura lieu à Perrefitte est planifiée le mardi 7 février 2023 à 19h30 à la halle de gymnastique. L'expert neutre qui a établi le rapport sur les différents modèles sera présent pour répondre aux questions de la population.

Cette votation aux urnes permet de répondre à la pétition qui avait circulé dans le Cornet et qui demandait que toute la population concernée puisse se prononcer démocratiquement par le biais des urnes. La question qui sera posée à la population est la suivante « Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val? ». Cela signifie que la votation du 12 mars 2023 est une votation de principe qui n'engendre pas une décision définitive. Chaque commune se prononce librement et individuellement. Selon les informations reçues de l'OACOT, si le modèle « Grandval en collaboration avec Valbirse » est accepté lors de

cette votation de principe, cela signifie seulement qu'il faut poursuivre les démarches pour le mettre en place. Le résultat de cette votation permettra de savoir s'il est opportun de créer une école secondaire dans un cadre bernois à Grandval avec les communes qui y sont favorables ou si au contraire il est plus indiqué de demander aux cantons respectifs de préparer une convention intercantonale qui permettra de scolariser les élèves à Moutier dans un cadre jurassien. La question posée lors de cette votation permet à la commune de Perrefitte de faire son choix de manière individuelle et indépendamment des autres communes de la couronne prévôtoise, ce qui répond à la demande de la pétition qui a circulé à Perrefitte.

Les arguments relayés par les pétitionnaires, évoqués dans la presse par divers acteurs ou communiqués par les autorités des communes de la couronne prévôtoise sont traités dans le message qui accompagne le matériel de vote. Ce message a été rédigé par l'expert neutre qui a rédigé le rapport expliquant les modèles possibles. Les différences entre les deux modèles sont expliquées factuellement et ce message aux électeurs et électrices doit leur permettre de faire leur choix librement, sans prise de position particulière du Conseil municipal.

Le Conseil municipal estime ainsi avoir répondu de la manière la plus appropriée et pondérée aux demandes faites par les pétitionnaires et vu la responsabilité et l'obligation qui incombe à notre commune de trouver une solution adéquate au regard de la législation cantonale pour la scolarisation au niveau secondaire des enfants qui sont domiciliés sur notre territoire.

Perrefitte, le 1^{er} février 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Demande de permis de construire déposée « après-coup »

Avis de construction

Requérant : Laurent Bandelier, Derrière les Maisons 26, 2716 Sornetan

Emplacement : Parcelle N° 34, Derrière les Maisons 26, Sornetan

N° eBau : 2022-8551

Projet de construction : Agrandissement de la chambre à lait

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 1^{er} février 2023

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Vimar Immobilier Sàrl, M^{me} Valérie Créatin, Sur Ville 74, 2864 Soulece

Auteur du projet : PAN SA, M. Philippe Niederhäuser, Rue Aimé Charpillot 6a, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelles N° 1295 et 2306, Dos-la-Velle 24

Projet : Viabilisation de 2 parcelles comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation

des eaux usées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable et en électricité

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 février 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 janvier 2023

Le secrétariat municipal

Répartition des dicastères

Lors de la dernière séance de l'Exécutif municipal, l'ensemble des dicastères ont été répartis de la manière suivante :

- M. Daniel Buchser – Mairie
- M. Yves Röthlisberger
Vice-mairie - Infrastructures publiques et cimetière
- M^{me} Pascale Beucler
Politique solidaire, culture, sport et sécurité publique
- M. Marc Voiblet – Écoles
- M. Ervin Grünenwald
Services industriels et Foire de Chaindon
- M. Jean-Michel Hirschi – Finances
- M. Etienne Gafner
Aménagement du territoire et environnement

Reconvilier, le 30 janvier 2023

Conseil municipal

Evolution de la population au 31.12.2022

Communication sur l'évolution de la population au 31.12.2022, soit 70 concitoyens de plus qu'à la même période en 2021 et dont la répartition est la suivante :

- nombre d'habitants au 31 décembre : 2435
- nombre d'habitants de nationalité suisse : 1929
- nombre d'habitants étrangers : 506
- nombre de naissances : 11
- nombre de décès : 33
- nombre d'arrivées : 172
- nombre de départs : 105

Reconvilier, le 30 janvier 2023

Administration municipale



Saules

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu aujourd'hui mercredi 1^{er} février 2023 de 13h30 à 16h.

Saules, le 1^{er} février 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Jean Nussbaumer, La Citadelle 64, 2732 Saules

Rue : Montagne de Saules 36a, 2732 Saules

Parcelle N° : 201

Projet de construction : Changement de la couleur des façades

Zone: Hors zone

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 1^{er} février 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Daniel Affolter, Clos Beausan 1, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : STG Swiss technik Group Sàrl, 1870 Monthey

Emplacement : parcelle N° 308, Clos Beausan 13

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment digne de conservation – Objet C

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 1^{er} février 2023

Le Conseil municipal

Bureau de vote du 12 mars 2023

Le bureau de vote pour le scrutin du 12 mars 2023 est nommé comme suit :

Président : M. Joël Bouchat

Secrétaire : M^{me} Mélanie Buchser

Membres : M^{me} Katia Bläsi
M. Cyril Beutler

Suppléants : M^{me} Mélanie Moser
M. Tim Beruwalage

Sorvilier, le 1^{er} février 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Zurich parcours vita

En raison d'une coupe de bois à venir, nous informons le public et plus particulièrement les usagers du parcoursvita que, pour des raisons de sécurité, celui-ci ne sera plus praticable ces prochaines semaines.

Une signalisation sera mise en place pour la fermeture du parcours vita lors de l'exécution des travaux.

Tavannes, 1^{er} février 2023

Travaux publics Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Alain Christinaz, Grand-Rue 42, 2603 Péry.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 111, au lieu-dit : « La Lignière 4 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : rénovation de la toiture avec création de 4 lucarnes, pose de vitrages recouverts de lames de bois ajourées sur la partie supérieure des façades Nord et Sud, remplacement des fenêtres existantes, transformations intérieures pour la création de 6 appartements et aménagement de 5 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « La Lignière ».

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 28 janvier 2017 et ensemble bâti A.

Dérogations : art. 511 RCC, 80 LR, 64, 67 et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 février 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 janvier 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Infos communales

Statistiques de la population 2022

La commune de Valbirse comptait 3'952 habitants au 31.12.2022 contre 3'988 au 31.12.2021 (-36). Sur ce total, on recensait 1'958 hommes et 1'994 femmes ; 3'160 ressortissants suisses et 792 de nationalités étrangères. La commune comptabilisait 1'642 personnes mariées, 1'680 célibataires, 375 divorcé(e)s, 253 veuves et veufs, 2 partenariats enregistrés ou annulés.

Enfin, signalons que Valbirse a enregistré 30 naissances (35 en 2021) et 59 décès (39 en 2021) l'an dernier.

Un plan pour visualiser les points d'intérêt

Un nouveau plan a fait son apparition sur le site internet de la commune. Ce document permet de localiser les lieux et centres d'intérêt de la commune. Une fois téléchargé en PDF, il offre à l'utilisateur la possibilité d'en apprendre davantage sur ces endroits grâce à des liens renvoyant vers des sites internet externes ou des pages du site de la commune. A découvrir sur www.valbirse.ch rubrique Vivre à Valbirse/Plan de la commune.

Bévillard, le 25 janvier 2023

Commune mixte de Valbirse

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14h**

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet
Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69